

COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES  
DES ETATS MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Confidentiel

Projet

271ème SEANCE  
BALE, MARDI 8 DECEMBRE 1992<sup>1</sup>  
(SALLE C)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 270ème séance.<sup>2</sup>
- II. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de novembre 1992 et des premiers jours de décembre.<sup>3</sup>
- III. Extension du mécanisme de crédits croisés renouvelables du SME.<sup>4</sup>
- IV. Renouvellement des accords de crédits croisés avec la Norges Bank.<sup>5</sup>
- V. Accords bilatéraux entre autorités de contrôle bancaire de la Communauté sur la mise en oeuvre de la Deuxième directive bancaire.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Veuillez noter qu'une séance restreinte du Comité, d'environ 30 minutes, se tiendra dans la même salle à 9 h 30. La séance normale, prévue immédiatement après, devrait se terminer à l'heure du déjeuner.

<sup>2</sup> Le projet de procès-verbal de la 270ème séance sera diffusé incessamment.

<sup>3</sup> Le projet de rapport, préparé par le Secrétariat et mis au point par le Groupe de concertation, sera remis aux Gouverneurs à Bâle.

<sup>4</sup> Une note élaborée par le Secrétariat a été diffusée le 23 novembre 1992.

<sup>5</sup> Une note préparée par le Secrétariat sera diffusée prochainement.

<sup>6</sup> Une note explicative et un projet de communiqué seront diffusés sous peu.

- VI. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté:
- surveillance mensuelle de l'évolution à court terme;<sup>7</sup>
  - exercice ex ante portant sur l'examen des objectifs de politique monétaire pour 1993 dans le cadre commun de la surveillance des politiques monétaires;<sup>8</sup>
  - examen annuel de l'évolution dans le Système monétaire européen.<sup>9</sup>
- VII. Travaux préliminaires au passage à l'étape finale de l'UEM.<sup>10</sup>
- VIII. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
- échanges de personnel entre les banques centrales de la Communauté;<sup>11</sup>
  - effectifs du Secrétariat.<sup>12</sup>
- IX. Date et lieu de la prochaine séance.

---

7 La surveillance mensuelle sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (Groupe de surveillance) sur la base des tableaux et graphiques ("surveillance", "taux de change effectifs", "concertation" et "séries mensuelles statistiques") établis par le Secrétariat et disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.

8 Les résultats de l'exercice ex ante, préparés par le Sous-Comité de politique monétaire, devraient être diffusés en temps opportun.

9 L'examen annuel de l'évolution au sein du SME est en cours d'achèvement et le rapport (No 10) du Sous-Comité de politique des changes devrait être à disposition le moment venu. Il est à remarquer que ce rapport, qui renferme des informations intéressantes du point de vue de la surveillance, doit faire l'objet d'une discussion approfondie lors de la séance de janvier 1993 dans le cadre de l'analyse par les Suppléants des implications et enseignements de la récente crise des marchés des changes.

10 Le premier rapport sur la situation des travaux préliminaires sera diffusé prochainement.

11 Voir note du Secrétariat en date du 17 novembre 1992.

12 En novembre 1992, le Comité a différé la décision concernant le recrutement d'un expert en télécommunications (voir Rapport du Président sur la réunion des Présidents des Sous-Comités et Groupes de travail en date du 27 octobre 1992) et invité les Suppléants à fournir des précisions supplémentaires. Le Président des Suppléants rendra compte de leurs conclusions.